

# BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE



## ❖ TRANSACTIONS

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

IMMOBILIER A.Z.

18, rue Léandre Vaillat  
74100 ANNEMASSE  
Tél : 04 50 79 50 02  
Fax : 04 50 79 03 96  
[annemasse@guyhoquet.com](mailto:annemasse@guyhoquet.com)

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 15.000€ à 25.000€	Forfait 3.500€
De 26.000€ à 60.000€	Forfait 5.000€
De 61.000€ à 90.000€	Forfait 7.000€
De 91.000€ à 100.000€	Forfait 8.500€
De 101.000€ à 140.000€	Forfait 9.500€
De 141.000€ à 150.000€	Forfait 10.000€
De 151.000€ à 521.000€	Honoraires 6% TTC
➤ 522.000€	Honoraires 5 % TTC
Terrain	Honoraires 8 % TTC

SARL au capital de 8.000Euros R.C.S Thonon 520 633 678 – SIRET : 520 633 678 00013 – Carte professionnelle N°1643/74 délivrée par la préfecture de Haute-Savoie. APE 6831Z – Absence de garantie financière. ne peut recevoir de fond. effet ou valeur à l'exception de ses honoraires – Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

## ❖ LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « .. » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (art.5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

### HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visites, de constitution du dossier et rédaction du bail	10,00€ / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée / sortie	3,00 € / m <sup>2</sup>

### HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visites, de constitution du dossier et rédaction du bail	10,00€ / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée / sortie	3,00 € / m <sup>2</sup>

## ❖ GESTION LOCATIVE

### Honoraires à la charge du propriétaire :

**7 % HT soit 8.40% TTC (selon le taux de TVA en vigueur) – Dans le cadre d'une gestion sans le paiement des appels de fonds par notre agence**

**8 % HT soit 9.60% TTC (selon le taux de TVA en vigueur) – Dans le cadre d'une gestion complète avec le paiement des appels de fonds par notre agence**

### Assurance des loyers impayés (en option) :

**2.80% TTC sur le montant total des encaissements**

SARL au capital de 5.000Euros R.C.S Thonon 530 552 884 – Carte professionnelle N°7401 2015 000 001 001 délivrée par C.C.I de la Haute-Savoie – Garantie financière : CEGI 128, rue de la boétie – 75008 PARIS – Montant de la garantie 160.000€ – Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.



AZAT LOCATION

18, rue Léandre Vaillat  
74100 ANNEMASSE  
Tél : 04 50 79 50 02  
Fax : 04 50 79 03 96  
[annemasse@guyhoquet.com](mailto:annemasse@guyhoquet.com)